

STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENT AU TITRE DE LA SEPTIEME PHASE OPERATIONNELLE (OP7)

HAITI



Décembre 2019

Table des matières

1. Introduction
 2. Contexte résumé : Principaux résultat et réalisations
 3. Priorités nationales et alignement stratégique
 - 3.1. Alignement avec les priorités nationales
 - 3.2. Lacunes et possibilités
 - 3.3. Priorités stratégiques de l'OP7
 4. Paysage/Paysages marins et initiatives stratégiques prioritaires de l'OP7
 - 4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins
 - a) Processus de sélection des paysages terrestres et marins
 - b) Paysages terrestres et marins sélectionnés
 - c) Initiatives stratégiques dans les paysages terrestres et marins
 - 4.2. Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins
 - a) Plateforme de dialogue OSC - Gouvernement - secteur privé
 - b) Promotion de inclusion sociale
 - c) Gestion des connaissances
 5. Plan de communication
 6. Plan de mobilisation des ressources
 - 6.1 Cofinancement en espèce et en nature
 - 6.2 Opportunité de Cofinancement
 7. Grant maker et Opportunité de Partenariat
 8. Plan de gestion des risques
 9. Plan de suivi et d'évaluation
 - 9.1 Approche de suivi évaluation dans OP7
- Cadre des résultats de la Stratégie Nationale du Programme
10. Approbation du Comité National de Pilotage

Annexes

Ressources financières de l'OP7 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis)¹

¹ Le niveau des ressources du PMF OP7 est estimé à un total de : (i) l'allocation des subventions de base du FEM7 (à examiner chaque année par le CPMT sur la base des résultats, du cofinancement et des partenariats stratégiques, des taux d'engagement démontrés du CNP et de l'exécution de l'UNOPS) ; (ii) les ressources STAR approuvées ; ainsi que (iii) les autres sources de partage et cofinancement des coûts par des tiers (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF dont il reste des soldes



Total des subventions du PMF à ce jour depuis 2008	2 559 341 \$ US
Fonds de base du FEM OP7 :	500 000 \$ US (à confirmer)
Autres fonds (UNDP CO STAR GEF6)	443,712 \$ US
Autres fonds (Co-financing with local Partnership)	350.000 \$ US

1. CONTEXTE

En tant que programme global du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme de microfinancements du FEM, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aligne ses stratégies de la phase opérationnelle sur celles du FEM et de ses partenaires de cofinancement, et propose un portefeuille mondial de projets *novateurs*, inclusifs et ayant un impact qui traitent des questions environnementales et de développement durable.

L'action au niveau local de la société civile et des organisations communautaires de base, y compris les groupes de femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes handicapées, est reconnue comme essentielle pour former des alliances multipartites afin d'obtenir des avantages environnementaux mondiaux et contribuer aux orientations de programmation du FEM-7, au Plan stratégique 2018-2021 du PNUD et aux priorités nationales pour atteindre les objectifs du développement durable des Nations Unies et autres engagements internationaux².

S'appuyant sur plus de 26 ans d'opérations réussies dans plus de 133 pays, la septième phase opérationnelle du PMF vise à « *promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives, et à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires* ».

2. RÉSUMÉ : Principaux résultats et réalisations

Les activités du Programme de Microfinancement (PMF) ont démarré en Haïti pendant la 4^{ème} phase opérationnelle, soit 2007-2010, par suite des négociations entamées en 2004 par le Ministère de l'Environnement haïtien avec la représentation du Programme des Nations-Unies (PNUD) en Haïti et avec le Global Environment Facility (GEF) sur les possibilités de voir le SGP réaliser des activités en Haïti. La présentation officielle du SGP en Haïti a été faite en avril 2005 quand un représentant du SGP expliqua les activités du SGP à travers le monde à environ une cinquantaine de représentants d'organisations de la société civile haïtienne, d'ONG et de fonctionnaires du gouvernement haïtien. L'appropriation du programme par les Haïtiens bouclée, les premières activités du SGP démarraient officiellement dans le pays en 2006. Elles se concentraient dans le département du Nord 'Est. Pour des raisons diverses, la première phase ne dura qu'une année. Les activités se sont arrêtées de janvier à novembre 2007, jusqu'à la désignation d'un nouveau Coordonnateur National. La reprise des activités correspondait à la quatrième phase opérationnelle du SGP (juillet 2007 – juin 2010). Au cours de ses 5^{ème} et 6^{ème} phase opérationnelle, le PMF a pris sa vitesse de croisière en Haïti pour s'étendre sur cinq (5) départements (Nord, Nord-Est, Centre, Sud, Nippes) et deux (2) aires protégées couvrant environ 57 sections communales. Mobilisant 2,559.341 \$ millions de dollars américains du GEF et 2.978 569 USD de cofinancement dans environ 72 projets à travers des organisations communautaires de base (OCB) et des

de l'OP6 qui n'ont pas encore été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP7 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats attendus.

² Le concept initial du PMF OP7 a été incorporé dans les orientations stratégiques pour les négociations générales sur la reconstitution des ressources du FEM-7 en 2017, puis approuvé par le document du Conseil du FEM intitulé « Programme de microfinancements du FEM » : modalités de mise en œuvre du FEM-7 » (GEF/C.54/05.rev) en juin 2018.



organisations de la société civile (OSC) dans des communautés en majorité rurales. Le PMF, au cours de sa sixième phase opérationnelle arrive à consolider certains acquis notamment dans les départements du Nord et du Nord Est dans des initiatives soutenues et durables.

Le PMF a produit des résultats dans quatre des cinq domaines focaux dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième phase opérationnelle du FEM.

Dans le domaine de la protection/conservation de la biodiversité : Exemple de la restauration de la mangrove dans les écosystèmes des Aires protégées du Parc des Trois Baies et des Lagons Aux Bœufs dans le Nord et le Nord Est, une des zones de concentration géographique du PMF/FEM. De 2009 à 2014, le PMF/FEM a financé 3 projets de restauration de la mangrove dans cet écosystème ce qui a permis de noter les résultats/impacts suivants :

- . La gestion durable, communautaire et participative de la biosphère est améliorée. Indicateur : amélioration des capacités des populations locales en gestion participative et durable des ressources naturelles à travers la mise en œuvre d'une approche participative
 - . La biodiversité est mieux conservée et protégée au niveau de cette aire
 - . Accroissement de l'ampleur et de la qualité des écosystèmes marins et côtiers. Indicateur : reboisement de la mangrove et l'application du code de conduites
- Reconstitution de la chaîne alimentaire : phytoplancton biotique) qui nourrit les crustacés et les mollusques
- . Reconstitution des conditions de biotope, reconstitution des zones de frayères, reprise des fonctions de production de l'écosystème de mangrove à travers la réapparition d'espèces en voies de disparition.
 - . Mise en place d'une Centrale Micro hydroélectrique de 15 kwh à Capotille

Au cours de sa sixième phase le PMF Haïti a pu concrètement réaliser les résultats suivants :

- La protection, restauration et reforestation de 320 hectares de Mangroves au niveau des départements du Nord, Nord d'Est, Sud et Nippes
- Amélioration de la biodiversité sur 1657 hectares à travers la mise en place des Technologies d'Agroforesterie et d'Agroécologie intelligente
- Mise en place d'une Forêt énergétique à Fort Liberté
- Facilitation et réalisation des ateliers (8) de dialogue entre les secteurs de la société civile, les ONG et le Gouvernement
- Les projets s'étaient focalisés sur deux aires protégées qui totalisent 65.000 habitants
- 21 sous-projets ont été exécutés.
- La réalisation d'un document de capitalisation des bonnes pratiques des projets supportés par le PMF.

Ces projets créent environ 510 emplois directs et plus de 1740 emplois indirects

Le financement de GEF était de 600.000.00 \$ US avec un cofinancement de 370.000. 00 \$ en cash et 400.000.00 \$ en nature.

3. PRIORITÉS DES PAYS ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1. Alignement avec les priorités nationales

Les conventions globales auxquelles Haïti est partie sont nombreuses. Parmi les plus importantes se trouvent les conventions majeures de Río à savoir la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention de Lutte Contre la Désertification (CNUCLD) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Haïti a aussi ratifié la Convention de Vienne et son Protocole de Montréal (incluant tous ses amendements) portant sur la protection

de la couche d'ozone. D'autres accords environnementaux globaux comme la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs) ou la Convention de Bale sur les Déchets Dangereux sont signés mais ne sont pas encore ratifiés. A ces instruments globaux, il faut ajouter les accords environnementaux régionaux signés par Haïti. Il s'agit notamment de la Convention de 1940 pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique ou l'accord tripartite signé avec Cuba et la République Dominicaine portant entre autres actions sur la création du Corridor Biologique dans la Caraïbe.

Tableau 1. Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux pertinents

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogues nationaux GEF-7	2018
Convention sur la diversité biologique (CDB)	Signature: 2 Juin 1992 Ratification: 3 Aout 1996
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	Juin 2008 (Haïti a soumis un SPANB intérimaire à la CDB)
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	2010
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	25 sept 1996 (ratification)
Communications nationales à la CCNUCC (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})	1 ^{ère} : Aout 2001 2 ^{ème} : 2013 3 ^{ème} N/A
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC	2012
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Octobre 2006 révisé en 2017
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	Septembre 2015
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)	Signée par le Gouvernement le 15 octobre 1994 et ratifiée par le parlement le 25 septembre 1996.
Programmes d'action nationaux au titre de la CCNUCC (PAN)	Juillet 2009
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	2001
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	2015
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	2013
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	En cours
Protocole de Montreal relatif a des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2000
Protocole de Cartagena sur la prévention des risques technologiques	2000

3.2. Lacunes et possibilités

Le cadre légal haïtien sur l'environnement regroupe un ensemble de lois, de décrets et d'arrêtés devant réglementer les actions et les conduites des citoyens vis-à-vis de leur environnement. Le cadre légal haïtien sur l'environnement et les ressources naturelles est constitué de toutes les lois traitant de domaines variés qui sont directement liées à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.



Sont prises en compte notamment des lois portant sur l'agriculture et l'élevage, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les ressources halieutiques, la foresterie, les ressources minérales, les ressources en eau, les sols, les aires protégées.

La constitution de 1987 donne les principales directives et orientations relevant des questions environnementales. Le décret-cadre sur la gestion de l'environnement de 2006 passe en revue non seulement l'ensemble des instruments de gestion de l'environnement mais aussi établit les principes directeurs de cette gestion alors que le Code Rural définit des normes d'exploitation des ressources naturelles et prévoit des sanctions en cas de leur mauvaise utilisation.

Le PMF apportera la complémentarité et la valeur ajoutée nécessaires à la durabilité de ces interventions en intégrant et en relevant la capacité d'intervention communautaire. Dans chaque site d'intervention, le PMF mettra en synergie avec les projets en cours une structure de concertation dans laquelle interviendront également les OSC bénéficiaires des projets. Cette structure facilitera une adéquation et une synergie entre les interventions des projets étatiques et communautaires.

3.3. Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP7

Toutes les initiatives stratégiques du FEM pour l'OP7 ont été retenues comme critères pour l'octroi des subventions, à l'exception de la coalition locale et mondiale contre les produits chimiques. Il est vrai que ce thème est d'importance pour Haïti, cependant considérant les organisations communautaires qui auront à appliquer pour les subventions, il serait difficile d'en trouver qui soit à même d'adresser ce problème considérant les zones ciblées. Toutefois, il est recommandé à l'équipe de gestion du FEM d'être vigilant par rapport à la question surtout s'il s'agissait d'organisations qui travailleraient dans les régions minières du Nord-Est ou en agriculture organique.

La thématique centrale retenue pour Haïti est conservation de paysages terrestres / marins communautaires. Celle-ci détermine le choix des zones cibles qui géographiquement correspondent à ce critère. Dans les paysages sélectionnés, les projets seront fondamentalement des interventions tournées autour de l'agroécologie intelligente et innovante, adaptée aux contextes du changement climatique, laquelle est la seconde initiative stratégique du FEM suivi de co-avantage d'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone. Si les projets vont tourner autour de l'agroécologie et l'énergie, ils ne devront pas manquer de considérer les questions de dialogues et échanges entre les OSC et le gouvernement, la promotion de l'inclusion sociale, la gestion des connaissances basées sur les pratiques citoyennes et les échanges sud-sud sur les innovations communautaires.

Tableau 2. Alignement du programme de pays du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP7 et les priorités/projets/programmes pays

1	2	3
<p>Initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF/ FEM</p>	<p>Priorités du programme national du PMF/OP7 (Choisir les priorités parmi les initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF dans la colonne de gauche. Certaines sont obligatoires et déjà incluses.)</p>	<p>Complémentarité du programme de pays du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes (identifier les projets/programmes de coopération connexes)</p>
<p>1.-Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</p> <p>Principaux objectifs/centres d'intérêt :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées 	<p><i>Promotion de la gestion collective des systèmes transfrontières d'eau et mise en œuvre de la gamme complète de la politique, juridique, et les réformes et les investissements institutionnels qui contribuent à l'utilisation et l'entretien durables des services écosystémiques</i></p>	<p>L'UNDAF qui est le cadre stratégique du programme qui décrit la réponse collective du système des Nations Unies aux priorités nationales de développement est en cours d'exécution pour l'exercice 2017-2020. Evaluation du cadre stratégique par rapport à la nouvelle situation du pays.</p> <p>Le projet d'adaptation EBA qui vise...en cours Le 6ime rapport de la Biodiversité :</p> <p>L'un des grands axes dans ce document réside en :</p> <p>Résilience des Communauté aux risques naturels et anthropiques ; Le projet Paysage Productif qui est en train d'être implémenté par la FAO et le PNUD dans le cadre du GEF6 pourrait être une niche intéressante de complémentarité avec les initiatives du PMF dans ce champ Paysage Productif mise en p Gestion durable des Paysages productifs boisés pour la gestion de la biodiversité UNDP/FAO. 6,186964 \$ pour une durée de 7 ans dans le massif du Nord</p>

<p>2.-Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, PEID, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence 3) Eliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées. 	<p><i>Sensibilisation sur les meilleures pratiques garantissant une production alimentaire efficace et efficace, et une politique de distribution des produits dans tout le pays</i></p> <p><i>Promotion de l'agroforesterie pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans les zones où cohabitent l'agriculture, la foresterie et l'élevage pour réduire les impacts négatifs de la dégradation des sols en vue d'assurer les moyens de subsistance durables.</i></p>	<p>EBA . Le projet d'adaptation</p>
<p>3.-Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance. 2) Promouvoir les besoins en services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines. 	<p><i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et un chemin de développement résilient</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'électrification rurale et autonomisation des femmes. C'est un projet du Gouvernement Haïtien mise en œuvre par le PNUD et financé par le gouvernement japonais. - Nord Nord Est Mont organisé Vallière, Capotille. Financé par la coopération japonaise à hauteur de : 5,900.000 \$ USD
<p>4.-Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle. 	<p><i>Augmentation dans l'élimination, et la réduction des rejets des POPs, ODS, du mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial</i></p>	<p>Projet de Gestion des déchets solides dans le Nord Est et la Grande Anse financé par la Coopération Japonaise à hauteur de 8000000 jusqu'en 2023</p>

<ol style="list-style-type: none"> 2) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire 3) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture 4) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure 		
<p>5.-Catalyser des solutions urbaines durables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour faire face à un développement urbain à faibles émissions et résilient. 2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). 3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible émission de carbone pour les communautés urbaines marginalisées. 	<p><i>Appui à la promotion des solutions communautaires inclusives assurant le développement d'Energies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, éolienne, bioénergie, micro hydroélectricité), vulgarisation des ampoules économiques.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'électrification rurale et autonomisation des femmes. C'est un projet du Gouvernement Haïtien mise en œuvre par le PNUD et financé par le gouvernement japonais. <p>Nord Nord Est Mont organisé Vallière, Capotille. Financé par la coopération japonaise à hauteur de : 5,900.000 \$ USD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de Gestion des déchets solides dans le Nord Est et la Grande Anse financé par la Coopération Japonaise à hauteur de 8000000 jusqu'en 2023

<p>6.-Adaptation communautaire (avec AusAID ou autre financement - non éligible avec le financement du FEM)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire la vulnérabilité et améliorer la capacité d'adaptation des communautés 2) Fournir aux pays une expérience concrète sur le terrain en matière d'ACA 3) Fournir des enseignements politiques clairs et intégrer l'AC dans les processus nationaux. 		<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Etablissement d'un Système National d'Aires Protégées Financièrement Soutenables - Projet Macaya-Grand Sud - Projet de Gestion Durable des Hauts Bassins du Sud-Ouest d'Haïti- Parc National Macaya <p><i>Le projet Approche écosystémique pour la Côte Sud d'Haïti</i></p>
<p>7.-Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir/renforcer les voix de la communauté et sa participation aux politiques mondiales et nationales, à l'élaboration de stratégies liées à l'environnement mondial et aux questions de développement durable. 	<p><i>Renforcer la capacité de la société civile pour contribuer à la mise en œuvre des AME (accords multilatéraux sur l'environnement) et la politique nationale et sub-nationale, la planification et les cadres juridiques</i></p>	<p>Projet Readiness Renforcement de capacité des entites nationales et mobilisation du secteur privé pour le financement des CC 7,000.00</p> <p>Le Projet de renforcement des Capacités du Ministère de l'Environnement (PARC)</p> <p>Le projet AP3C de la Commission Européenne</p>
<p>8.-Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir des initiatives ciblées 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées) 	<p>Renforcer l'inclusion sociale</p> <ol style="list-style-type: none"> 3) Promouvoir des initiatives ciblées 4) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets 	<p>Le projet de Gouvernance Locale AGLDT pour le renforcement des municipalités au niveau national. Sportlight : Violence basés sur les genres ONUFemme.FNUAP, UNICEF</p> <p>Tous les projets prennent en compte la dimension de l'inclusion sociale, en particulier la problématique genre.</p> <p>Le PMF appuiera le projet EBA dans la mise en œuvre de la composante : Appui à la Résilience aux communautés locales en</p>

		utilisant la stratégie de l'état de droit et de l'équité de genre.
<p>9.-Gestion des connaissances (obligatoire)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques 	<p>Gestion des connaissances</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités 5) Améliorer les capacités des OSC/OCB 6) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques 	<p>Lab Accelerator</p> <p>Il est clair que le PMF possède une base de données performante permettant aux autres projets du PNUD, particulièrement les projets GEF de prendre connaissance des bonnes pratiques éprouvées dans la mise en œuvre des actions sur le terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet AP3C de la Commission Européenne - Le projet de renforcement des capacités d'Haïti pour la mise en œuvre des AME en Haïti - Projet de Gestion Durable des Hauts Bassins du Sud-Ouest d'Haïti- Parc National Macaya
<p>10.-Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs. 	<p>Gestion, suivi et évaluation des résultats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs. 	<p>Atelier de formation sur l'initiative globale sur le renforcement de capacité de gouvernement. Développement d'un cadre de suivi et évaluation CB Haïti Système de transparence de rapportage sur la CDN.</p> <p>Il est clair que le PMF possède une base de données performante permettant aux autres projets du PNUD, particulièrement les projets GEF de prendre connaissance des bonnes pratiques éprouvées dans la mise en œuvre des actions sur le terrain.</p>

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP7

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires ³

Deux zones sélectionnées pour la mise en œuvre des axes focaux prioritaires du FEM pour OP6 comme cités plus haut. Ces zones ont été choisies en tenant compte de plusieurs paramètres. Parmi ceux-ci, ont

³ Consulter les divers documents d'orientation sur la sélection et l'évaluation des paysages terrestres et marins.

été pris en considération les expériences tirées dans la mise en œuvre des phases antérieures particulièrement la sixième phase (OP6) du PMF.

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

En même temps, ces zones ont été sélectionnées dans la perspective d'éviter la dispersion des efforts pour mieux concentrer les interventions et rechercher un meilleur impact. Parmi les critères qui ont présidé au choix de ces zones, notons :

- L'existence d'aires protégées déclarées ou en voie de déclaration ;
- Zones riches en biodiversité et contenant des ressources naturelles menacées ;
- La concentration de communautés humaines vulnérables et exposées aux phénomènes climatiques extrêmes ;
- L'existence de potentiels écotouristiques ;
- Le niveau de dégradation des terres et d'érosion ;
- L'existence de cours d'eau partagés ou des eaux internationales exposés à des menaces de pollution ;
- La présence de sites naturels, d'espèces, d'écosystèmes particuliers ou de sites d'importance internationale (sites du patrimoine, réserve de biosphère, etc.).

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP7

Par ailleurs, ces deux zones bénéficient d'autres interventions avec lesquelles il sera crucial de développer des synergies pour faciliter la complémentarité des actions. Parmi ces différentes interventions, il faut souligner celles prévues par le projet GEF EBA qui est mis en œuvre dans trois zones du pays dont les deux sites ciblés par le PMF OP6. Il s'agit d'un projet ambitieux qui a été conçue selon une approche intégrée allant de la montagne à la mer. Les activités identifiées par le PMF OP6 se feront en étroite coordination avec ce projet.

Sur la base de ces critères, le Parc des Trois Baies dans les départements du Nord-Est et le Nord et la zone de Petit-Trou de Nippes à Roseaux ont été sélectionnés comme sites prioritaires pour la mise en œuvre du PO6. Toutes les activités identifiées seront réalisées au niveau de ces deux sites.

La région du Parc des trois Baies

Le Parc des 3 Baies couvre toute la partie côtière du département du Nord-Est à partir de la Rivière Massacre à la frontière avec la République Dominicaine jusqu'à l'embouchure de la Grande Rivière du Nord dans la commune de Limonade dans le département du Nord. Cette aire protégée fut déclarée par décret le 9 Octobre 2013 et couvre une superficie de 90,359 hectares. Cinq communes (Fort-Liberté, Limonade, Caracol, Terrier Rouge, Ferrier) et 7 sections communales sont concernées par l'étendue du parc. Cependant, son aire d'influence couvre une superficie de 122, 545 ha dans les limites de 7 communes (Quartier Morin, Limonade, Caracol, Trou du Nord, Terrier-Rouge, Fort-Liberté, Ferrier) et 10 sections communales (1^{ère} Basse Plaine de la Commune de Quartier Morin, Roucou et 1^{ère} Basse Plaine de la Commune de Limonade, Champin, Glaudine/Jacquesil de la Commune de Caracol, Garcin de la Commune de Trou-du-Nord, Fond Blanc de la Commune de Terrier Rouge, Dumas et Bayaha de la Commune de Fort-Liberté et Bas Maribahoux de la Commune de Ferrier) des départements du Nord et du Nord-Est. La partie marine contient l'un des longs bancs de coraux d'Haïti et également une des plus grandes superficies de mangrove en plus de la présence d'espèces de haute importance pour la conservation de la biodiversité. Des sites historiques, des communautés traditionnelles pratiques l'élevage, l'agriculture, la pêche, la fabrication de charbon de bois. Depuis 2012, des usines de sous-traitance et de fabrication de tissus se sont installées dans la zone de Caracol provoquant de nouveaux défis sociaux et environnementaux dans la région. Le PMF a une longue tradition d'intervention dans cette région qui a accueilli les premières actions pour la période 2007-2010. Près d'une trentaine d'organisations de cette région ont bénéficié du financement du PMF pendant les dernières phases opérationnelles.



FIGURE 1: CARTE OFFICIELLE DU PARC DES 3 BAIES

La Région Petit Trou de Nippes à Roseaux

Cette région fait l'objet de planification pour sa déclaration comme aire protégée. Elle devrait occuper une superficie de plus de 85 hectares regroupant des écosystèmes marins (mangrove et autres), côtiers et terrestres formant un paysage unique autour de la Presqu'île des Baradères et les Îles Cayemites. Elle s'étend sur six communes de Petit-Trou-de-Nippes à Roseaux (Figure 2) et couvre 17 sections communales des départements des Nippes et de la Grande-Anse. Cette région contient des éléments uniques de la biodiversité, particulièrement des espèces de coraux dont certaines sont en voie d'extinction dans toute la Caraïbe. En dépit de sa fragmentation, la végétation karstique présente sur des îlots et au niveau de la côte y est très typique et présente un fort taux d'endémisme. A l'intérieur de cette région on trouve des milliers de villages dans lesquels les gens pratiquent l'agriculture de subsistance, l'élevage, la production de charbon de bois, l'extraction de bois, affectant du même coup les capacités de résilience du milieu naturel face aux effets des changements climatiques.



FIGURE 2: CARTE DU PARC NATIONAL DES BARADERES (DOCUMENT DE TRAVAIL DU CIAT).

c) Initiatives stratégiques de l'OP7 dans les paysages terrestres et marins

Les sites sélectionnés pour accueillir les projets qui seront financés dans le cadre de l'OP7 font objet d'interventions de l'Etat Haïtien. Ces sont des sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité, la lutte contre les effets du changement climatique et contre la pauvreté. Ce sont des sites prioritaires pour la conservation communautaire des paysages marins et terrestres et la mise en pratique d'une agroécologie intelligente innovatrice dans un contexte de changement climatique. Le PMF apportera la complémentarité et la valeur ajoutée nécessaires à la durabilité de ces interventions en intégrant et en relevant la capacité d'intervention communautaire. Dans chaque site d'intervention, le PMF mettra en synergie avec les projets en cours une structure de concertation dans laquelle interviendront également les OSC bénéficiaires des projets. Cette structure facilitera une adéquation et une synergie entre les interventions des projets étatiques et communautaires.

Dans le cadre de la nouvelle dynamique créée par la situation de l'environnement sanitaire avec COVID 19 par les différentes interventions visant la protection et l'assainissement des écosystème, l'action du PMF en OP7 ciblera des organisations de la société civile dans les zones identifiées comme riches en biodiversité. Ainsi, le programme interviendra prioritairement dans des complexes d'aires protégées, les deux grandes d'Haïti qui d'ailleurs touchent les départements du Nord-Est, du Nord, de la Grand-Anse et des Nippes. Le parc des Trois Baies couvrant les départements du Nord et du Nord-Est est officiellement une aire protégée depuis 2012.

4.2 Subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Tout au cours de la mise en œuvre du Programme, il y eu des interventions dans des régions du pays qui ne se trouve pas au niveau des paysages sélectionnés pour OP7. C'est le cas des départements du Sud et de la Grande Anse qui sont deux régions tr touchées par les récentes catastrophes naturelles dont l'ouragan Mathiew. De ce fait il est prévu un pourcentage de 25 % des subventions qui vont être alloués dans ces régions. Ceci permettrait aussi de faire face au contexte actuel de COVID-19.



a) Plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

En Haïti, il existe, au niveau des différentes communautés, des mécanismes de dialogue impliquant les organisations de la société civile et les représentants du gouvernement tant au niveau des organismes déconcentrés qu'au niveau des collectivités territoriales. Les comités de protection civile sont les plus connues parmi les structures de participation et de discussion. D'autres expériences et d'autres plateformes comme les comités de gestion des bassins versants, les comités de gestion des canaux d'irrigation. La Plateforme des Organisations de la Société Civile contre les Changements Climatique PSCCC, avec l'appui financier du SGP-Haïti vient de réaliser des ateliers de restitution pour le suivi du COP25 et les préparatifs pour le COP26, ou encore les comités locaux de prévention, de gestion et de sensibilisation contre le COVID 19 sont entre autres des exemples sur lesquels le PMF OP7 s'inspirera pour organiser les plateformes de dialogue OSC - gouvernement. Cependant, au-delà de ces exemples, les leçons apprises dans la mise en œuvre du PMF OP seront mises à contribution dans le montage de ces plateformes.

A cet effet, au niveau local, pour chaque projet à soumettre ou financer, le PMF-OP7 s'assurera que les principaux groupes (femmes, jeunes, handicapés, etc.) et institutions (publiques et privées) ont été identifiés et consultés avant la formulation même de celui-ci et devront bénéficier de leur support. Le projet, une fois approuvé, devra constituer un comité de gestion/pilotage constitué des représentants des principaux secteurs de la communauté. Ce comité devra non seulement s'assurer de la bonne marche des activités mais aussi devra servir de plateforme de dialogue entre les représentants des OSC et ceux du gouvernement.

Au niveau national, l'expérience du comité de pilotage regroupant des représentants des OSC et du gouvernement mise en place dans les précédentes phases du PMF sera reconduite. Ce comité de pilotage agissant comme plateforme sera un espace de dialogue. Les leçons tirées du PMF et confirmées par l'évaluation du programme permettront de soulever les questions et de souligner les enseignements retenus pour influencer les responsables et les porter à intégrer davantage les questions environnementales en général et celles relatives aux domaines focaux du FEM en particulier dans la définition des politiques publiques.

b) Promouvoir l'inclusion sociale et équité de genres dans OP7

Un **résultat d'égalité des sexes** reflète un changement qui contribue à l'amélioration des conditions d'égalité entre les femmes, les filles, les hommes et les garçons. Les résultats d'égalité des sexes peuvent être des résultats des activités, des extrants, des *outcomes* ou des impacts, selon le type d'initiative et le niveau d'intervention. Dans le cadre de ce CPS pour l'OP7, les résultats d'égalité des sexes peuvent être reflétés au niveau du résultat des activités.

Une analyse de genre au niveau des deux paysages sélectionnés en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles, les impacts auxquels ils sont confrontés en raison de la dégradation de l'environnement et les connaissances affiche un Indice d'inégalité de genre (IIG) de 0.620, qui le place au 150e rang sur 162 pays dans cet indice 2018. Les femmes font face à d'importants défis: la violence basée sur le genre, la mortalité maternelle, les grossesses précoces, et la vulnérabilité économique. 55.9% des femmes travaillent dans le secteur informel et n'ont pas accès à la sécurité sociale et 71% ne possèdent ni terre, ni maison. Malgré l'avancée récente des femmes au niveau des conseils municipaux, les femmes sont très peu représentées dans les postes de décision. En Haïti, dans la dernière législature, seulement 2.7 % des sièges

parlementaires étaient occupés par des femmes. Selon le rapport des Nations Unies 2019 sur le développement humain, 26.9 % des femmes adultes ont suivi au moins des études secondaires, contre 39.9 % des hommes. Sur 100,000 naissances vivantes, 359 femmes décèdent de causes liées à la grossesse.

Selon l'Enquête de Mortalité, Morbidité et utilisations des services (EMMUS VI) parue en 2017, 49 % des femmes haïtiennes âgées de 35-64 ans présentent une hypertension artérielle contre 38 % des hommes de la même tranche d'âge. Le taux de natalité parmi les adolescentes est élevé de 51.7 naissances pour 1,000 femmes de 15 à 19 ans. 1 femme sur 8, soit 12% des femmes et filles ont subi des violences sexuelles et 58% des cas d'agressions sexuelles sont commis par le mari, le partenaire actuel, ou un membre de l'entourage direct de la victime.

En dépit des inégalités structurelles et des vulnérabilités persistantes dont elles sont l'objet, les femmes haïtiennes, particulièrement les plus marginalisées se trouvent davantage exposées à l'épidémie et ses conséquences. Par ailleurs, la propagation de l'épidémie détériorera la situation déjà fragile des femmes. Le COVID 19, comme d'autres pandémies, impacte et impactera de manière différenciée les femmes et les hommes, d'où la nécessité d'une prévention et de réponse qui tiennent compte de cet aspect pour des résultats optimaux.

Face à ce contexte alarmant exacerbé de la crise sans précédente du COVID 19 la stratégie nationale du SGP vise à soutenir à travers des initiatives au niveau des paysages sélectionnés : l'amélioration de l'accès, de l'utilisation et du contrôle des femmes sur les ressources, y compris la terre, l'eau, la forêt et la pêche en: (i) contribuant à façonner les politiques et les normes de genre pour améliorer l'accès et le contrôle des femmes sur la terre, l'eau, les forêts et d'autres ressources naturelles Ressources; (ii) fournir un soutien ciblé pour sensibiliser et aider les femmes à exercer leurs droits légaux; et (iii); améliorer les capacités de prise de décision des femmes concernant la terre, les forêts, l'eau et les autres ressources biologiques qu'elles utilisent.

Renforcer la participation et le rôle des femmes dans les processus de prise de décisions concernant les ressources naturelles, les femmes étant des agents de changement à tous les niveaux en: i) encourageant l'égalité de participation des femmes aux processus de planification communautaire, rurale et urbaine; ii) promouvoir la voix des femmes dans la prise de décisions et les politiques au sein des organes de planification et de décision mondiaux et nationaux; (iii) soutenir l'engagement des femmes dans les organisations de producteurs, les coopératives, les syndicats, les programmes de croissance, etc.; vi) promouvoir la voix des femmes (y compris les peuples autochtones et les groupes communautaires locaux) dans les partenariats et les alliances avec les réseaux régionaux et nationaux; et (v) offrir des opportunités de formation au niveau politique pour aider les femmes à participer aux forums de prise de décision.

Tous les projets doivent démontrer dans leur stratégie l'impact sur le genre (Hommes et Femmes) et le rôle de la jeunesse au cours de l'implémentation du projet. Une liste d'actions à caractère social ayant un impact potentiel sur le genre et la jeunesse sera fournie dans les lignes directrices d'appel à proposition de projet.

De plus, pour tout projet sélectionné, un comité exécutif sera proposé dans le document et un comité de pilotage sera proposé après approbation du projet dans le plan opérationnel. Dans les deux cas, la structure doit suivre les directives conditionnelles en matière de participation des femmes dans les structures de gouvernance des organisations communautaires de base (OCB).

Des groupes sociaux communautaires de jeunes et de femmes seront intégrés particulièrement dans les actions de conscientisation, d'éducation environnementale et de reforestation. Pour se faire des synergies seront recherchées avec les Scouts, les groupes d'églises comme les Jeannettes, Kiro, Jeunesse Adventiste, Brigades, etc. Ces groupes doivent avoir des responsabilités dans l'implémentation d'activités ciblées dans le contexte de la crise sanitaire de COVID 19.

c) Gestion des connaissances

La mise en œuvre des projets du SGP en Haïti a généré et continuera de générer une énorme quantité d'informations qu'il faudra gérer et partager avec le plus large public possible. Une large diffusion de ces informations permettra aussi bien au commanditaire qu'aux bénéficiaires de tirer des leçons sur les erreurs enregistrées par les différents partenaires de mise en œuvre. Ainsi, un schéma de diffusion sera défini afin de garantir une bonne cueillette d'informations et une excellente dissémination de celles-ci.

La collecte d'informations

Les activités supportées en Haïti par le PMF au cours du dernier quinquennat ont généré d'importantes quantités d'informations. Ces dernières s'accompagnent de leçons à la fois positives et négatives. Ainsi, il sera absolument nécessaire de collecter ces informations auprès des bénéficiaires. Elles seront ensuite analysées, et les conclusions de ces analyses seront partagées avec les différentes parties prenantes tant au niveau du Gouvernement, des bailleurs de fonds qu'au niveau des OSC. Cette approche facilitera une meilleure duplication des projets dans les sites sélectionnés susceptibles de bénéficier de financements du SGP.

Les leçons apprises et des meilleures pratiques seront identifiées à travers différentes activités notamment la consultation de rapports d'avancement et finaux, l'organisation régulière d'ateliers de partage et de réflexion des parties prenantes avec les bénéficiaires de projets des années précédentes, terminés ou en cours d'exécution, l'organisation d'ateliers d'échanges entre les bénéficiaires intervenant sur une thématique commune comme la sensibilisation des communautés face au COVID 19. Cette dernière initiative permettra de combler les lacunes actuelles dans les secteurs concernés par la gestion des connaissances résultant d'un partage d'expériences. En outre, elle fournira un cadre pour une action concertée. Les forces et les faiblesses de la mise en œuvre des activités de chaque bénéficiaire seront identifiées. Les meilleures pratiques seront à ce moment vulgarisées et encouragées.

Un atelier de ce genre a été déjà organisé en 2015 avec la collaboration de l'AFDI pour les OCB du Nord et du Nord 'Est ayant bénéficié d'un appui de ces 2 institutions. Il est prévu qu'un atelier d'échange soit tenu annuellement dans les 2 paysages terrestres/marins sélectionnés autour des pratiques de conservation communautaire et participative des ressources naturelles des aires protégées.

Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques

La capitalisation de ces connaissances se fera par :

- La diffusion des bonnes pratiques retenues via un lien sur le site web du PNUD/SGP : ce lien comprendra aussi un suivi des progrès enregistrés par les projets en cours ;
- Un bulletin trimestriel sur les nouveaux projets approuvés ainsi que les progrès enregistrés par les projets en cours, qui sera aussi distribué dans les différents sites ;
- Création et alimentation régulière d'un compte Facebook au nom du SGP : les publications comprendront des comptes rendus de rencontres entre les différents acteurs œuvrant dans le



- domaine de l'environnement, des fiches techniques d'OSC, des résumés de projets, des bonnes pratiques apprises et des études de cas ;
- La formation d'un réseau haïtien de journalistes environnementaux qui produiraient des articles ou des reportages sur les interventions du SGP dans le pays ;
 - Intervention dans les tables sectorielles nationales sur les interventions du SGP dans le pays.

5.- PLAN DE COMMUNICATION

En tant qu'incubateur mondial d'idées et de solutions innovantes développées, SGP, dans le cadre de l'OP7 supportera des organisations de la société civile pour atteindre les ODD et les avantages environnementaux mondiaux.

- SGP est une plate-forme d'inclusion sociale qui a 25 ans d'expérience de travail pour autonomiser et améliorer les compétences des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des personnes handicapées.
- Le plan de communication dans le CPS est un mécanisme unique pour faire entendre les voix et les connaissances de la société civile sur les plateformes nationales et internationales.

Et mentionnez également qui est le public et le canal pour les atteindre, par exemple: les bénéficiaires (e-mail, ateliers, réunions participatives, médias sociaux, etc.), le gouvernement et le PNUD (réunions, newsletter?, Salons du savoir, etc.), le grand public (médias traditionnels et sociaux).

La stratégie de communication qui sera mise en place devra permettre d'informer non seulement les principales parties prenantes que sont les OSC mais aussi le gouvernement haïtien tant au niveau central qu'au niveau local (collectivités territoriales), les organisations internationales potentiellement intéressées à cofinancer le SGP, et le public en général sur le programme et ses interventions. En résumé, la stratégie vise à informer tous ces acteurs sur l'existence du programme, ses champs et ses zones d'interventions, à développer des partenariats utiles avec d'autres projets existants et à mobiliser davantage de ressources pour l'élargissement et l'augmentation de la capacité d'intervention du PMF.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie, différentes activités de communication sont prévues. Les principaux (liste non exhaustive) événements et les produits de communication à développer selon les cibles, sont listés ci-dessous, définies et réparties dans le temps donné(e-mail, ateliers, réunions participatives, médias sociaux, etc.), le gouvernement et le PNUD (réunions, newsletter, Salons du savoir, etc.),

Publics cibles

Les actions de communication identifiées dans la stratégie ciblent :

- Les communautés des zones d'intervention du PMF ;
- Les organisations de la société civile de ces zones ;
- Les décideurs (Président, Ministres, DG, Directeurs centraux et départementaux, Délégués et vice-délégués, Maires...);
- Les partenaires techniques et financiers de la coopération internationale ;
- Les journalistes et les médias ;
- Les internautes.



6.- PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

6.1.- Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Jusqu'à la sixième phase opérationnelle le PMF est financé essentiellement par le FEM. Cependant, il a été remarqué que certains projets intéressants du point de vue de leurs impacts potentiels dans les différents champs thématiques du FEM nécessitent des ressources financières supérieures au montant octroyé par le programme. Dès lors se pose la question d'identification de compléments de financement. Souvent les organisations bénéficiaires ne disposent pas de capacités à l'interne pour cofinancer les actions ou aller ailleurs pour en trouver d'où l'identification de partenaires potentiels.

6.2.- Opportunités de cofinancement

Le choix des zones prioritaires d'intervention pour le PO7 est fonction, entre autres, de la possibilité de créer des synergies avec d'autres initiatives qui permettent d'assurer la durabilité des interventions du PMF et de mobiliser des fonds complémentaires.

Dans le cas des Trois Baies, l'intervention du PMF va consolider des acquis obtenus pendant près d'une décennie d'intervention. Il devra rechercher une synergie particulière avec les organismes chargés de la mise en œuvre du Parc. Un plan de gestion en cours d'élaboration afin de canaliser les interventions pour les cinq prochaines années. L'équipe du PMF local doit influencer les actions qui seront identifiées dans le cadre du programme de développement à élaborer dans ce plan de gestion. De plus, la région du Nord-Est a été déclarée zone prioritaire de développement. Le PMF doit rester à l'affût de toutes les initiatives de planification dans la zone et chercher à les influencer dans leur stratégie de mise en œuvre afin de créer de manière sui-generis les futures relations avec ses actions. Pour ce faire une relation privilégiée devra être établie avec l'Agriculteur Français pour le Développement International (AFDI) avec qui le PMF développe un partenariat de cofinancement depuis environ dix ans.

Cette dernière considération est encore plus valable dans le cas de la région des Nippes et de la Grande Anse. Il est vivement recommandé à l'Equipe du PMF sous le leadership de Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur d'organiser une réunion d'information avec les autorités des collectivités territoriales sur la possibilité de cofinancer des actions. La région des Nippes ne bénéficie pas actuellement d'interventions significatives. L'équipe du SGP doit en ce sens se faire le porte-parole de la demande en matière d'actions de développement pour cette région. En ce sens le PMF est déjà dans une phase avancée pour la signature d'un MOU avec le consortium de deux ONGs internationales HEKS-EPER pour le cofinancement des initiatives dans les Nippes et la Grande Anse dans le cadre de l'OP7.

7.- Grantmaker et opportunités de partenariat

Partenariat gouvernemental

Au niveau gouvernemental, le MDE est le partenaire principal du PMF en tant que maître d'œuvre. De manière particulière, le PMF devra compter sur des structures du MDE comme la direction aux changements climatiques, la direction sols et écosystèmes et l'Agence Nationale des Aires Protégées. Toutes ces structures gèrent des projets avec lesquels il va falloir établir des synergies ou créer des partenariats comme dans le cas du EBA de l'ANAP entre autres.

Les collectivités territoriales sont légalement responsables de la gestion des ressources naturelles de leur territoire. Ainsi, les Maires et les CASEC sont des ressources potentielles pour le succès du PMF en plus



qu'ils ont la possibilité de mobiliser des fonds pour cofinancer des actions. Le MICT devient donc un ministère stratégique pour le PMF à côté du Ministère de Planification qui pourrait faciliter l'intégration du PMF dans la planification et donc dans le budget national faisant ainsi du cofinancement une action automatique. Le PMF doit convaincre le MDE de l'accompagner dans ces démarches de création de partenariat non seulement avec les autres organismes gouvernementaux, mais aussi avec ceux de la coopération bilatérale et multilatérale.

Partenaire de la société civile haïtienne

Le principal partenaire du PMF est la Société Civile haïtienne. Les ONGs locales interviennent généralement à travers des organisations communautaires de base (OCB) et constituent ainsi un bon cadre pour développer des partenariats Universités pouvant garantir le succès des actions du PMF. Les universités haïtiennes pourront aussi jouer un rôle important particulièrement dans le suivi et l'évaluation des projets. Le PMF devrait se joindre aux efforts de développement de base de données dans les universités afin faciliter le suivi et l'évaluation de ces projets.

Coopération bilatérale et multilatérale

La DDC de l'ambassade de Suisse finance des actions dans le secteur de l'environnement et le développement comme c'est le cas aussi de l'AFD, de l'UE à travers le BON/FED, l'ACDI et l'USAID. Le PMF devra chercher à établir un partenariat formel avec ces institutions comme il doit le faire avec la Banque Mondiale qui finance des projets dans le secteur de l'agriculture et l'énergie, la BID qui finance la mise en œuvre d'action dans la région des Trois Baies et dans le Sud. Le PMF bien que partie également des Nations Unies pour afin de durabilité ses actions devraient signer des protocoles avec les autres projets des nations unies. Pour cela, un inventaire des projets en exécution ou en cours de planification dans les agences des Nations Unies présentes en Haïti servirait de cadre pour identifier les synergies et les partenariats à mettre en place.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

8.1 LES PRINCIPAUX RISQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CPS AU COURS DE PO7

Les risques sociaux et environnementaux

- *Manque d'appui politique à la mise en œuvre de l'OP6* : le SGP est une initiative qui soulève beaucoup d'attente au niveau local. Il peut arriver que la mise en œuvre de l'OP6 ne permette d'adresser tous les problèmes et cela risque de provoquer un certain désintérêt de la part des autorités centrales et locales. Le SGP OP7 peut alors ne pas disposer de l'appui politique nécessaire.
- *Instabilité politique* : l'instabilité politique qui secoue Haïti peut provoquer des retards dans la mise en œuvre des activités.
- *Manque de coordination* : Compte tenu du fait qu'il y a plusieurs acteurs qui interviennent et le faible niveau de capacité de coordination au niveau des autorités locales, cette question constitue un facteur de risque dans le sens qu'elle peut être à la base de chevauchements et des confusions des rôles et des attributions dans la mise en œuvre des activités.
- *Non appropriation des communautés locales des activités de l'OP7* : La participation et l'implication des communautés locales est l'une des conditions sine qua non pour la réussite

du programme. La possibilité que les organisations locales ne soient pas impliquées dans l'OP6 constitue un risque qui serait atténué avec beaucoup de sensibilisation.

Les risques climatiques

- *Événements climatiques extrêmes* : Haïti est un pays très vulnérable. Le niveau de dégradation de l'environnement, son statut d'état insulaire associé au changement climatique rendent le pays très exposé aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, cyclones, etc.) qui peuvent interrompre la mise en œuvre du programme.

Les risques sanitaires (COVID 19)

- Le COVID 19 représente dans tout le pays un niveau de risque très élevé pour l'ensemble des initiatives envisagées dans OP7. Car le confinement appliqué comme approche de prévention crée un ralentissement voire une cessation des activités en cours dans certaines zones et qui pourrait être accentué dans les mois à venir s'il n'y a pas une stabilisation dans la progression du virus.

Autres risques possibles

- *Insuffisance de capacités des partenaires* : Tant au niveau central qu'au niveau local, les partenaires du programme auront besoin de développer leurs capacités. L'insuffisance de capacités étant un risque pour l'OP7, le programme veillera à ce que les partenaires directs disposent des compétences requises en même temps qu'il encouragera les initiatives de renforcement des capacités.
- *Corruption* : La corruption et le non-respect des procédures d'achat et de passation des marchés représentent des facteurs de risque de niveau moyen pour le programme. Des dispositions adaptées seront prises pour mitiger ce risque.

TABLEAU 3:DESCRIPTION DES RISQUES POUR OP7

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
Manque d'appui politique à la mise en œuvre de l'OP6	Moyen	Moyen	Plaidoyer auprès des autorités centrales et locales et implication dans la mise en œuvre de l'OP6
Non appropriation des communautés locales des activités de l'OP6	Faible	faible	Sensibilisation du public et des organisations locales pour une meilleure participation aux activités de l'OP6
Manque de coordination entre les différentes institutions et les différents projets	Moyen	moyen	Mécanismes et structures de coordination existant au niveau central et au niveau local seront utilisés comme plateforme de partage d'information
Instabilité politique	Élevé	élevé	Un suivi régulier de l'évolution de la situation politique sera fait en vue de planifier,

			d'adapter et d'ajuster les activités avec les circonstances
Situation sanitaire (COVID19)	Élevé	élevé	Sensibilisation et renforcement des mesures de prévention
Événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, cyclones, etc.)	Moyen	moyen	Mise en place de mécanismes de discussion avec les autorités et les partenaires en vue de faire les ajustements correspondant à ces situations spécifiques Évaluation des concepts liés aux risques climatiques (climate risk screening).
Insuffisance de capacités des partenaires à mettre en œuvre les projets en respectant les procédures du SGP	Moyen	Moyen	La sélection prendra en compte l'expérience et la compétence des organisations. Parallèlement des ateliers de formation sur les procédures du SGP seront organisés si nécessaire pour mitiger ce risque
Risque de corruption	Moyen	Moyen	Les Nations Unies disposent d'un ensemble de procédures dont l'application stricte permettra de mitiger ce risque

8.2 Suivi des risques

Le suivi rapproché et constant de tous les projets et activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'OP7 permettra d'identifier et de suivre la trace de ces risques. A cet effet, les activités des projets seront visitées régulièrement pour s'assurer de leur bonne marche et du respect des procédures dans leur mise en œuvre. Une grille d'évaluation contenant tous les risques potentiels sera préparée à cette fin. Chaque fois qu'un risque réel ou potentiel est identifié, il sera discuté avec les partenaires concernés et les mesures appropriées seront prises en vue de le mitiger ou de l'anticiper. Par ailleurs, la revue annuelle du CPS sera une occasion supplémentaire pour passer en revue les risques émergents comme le COVID 19 et de prendre les dispositions nécessaires en vue de les atténuer.

9 PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION

9.1. Approche de suivi au niveau des projets et du Programme

Le suivi et l'évaluation du PO7 se fera pour la période concernée à trois niveaux. L'évaluation du plan dans toutes ses composantes constitue le premier niveau. Le second est lié aux paysages marins et terrestres sélectionnés comme régions prioritaire pour l'intervention du PMF et le troisième est celle des projets qui seront financés dans le cadre du PO7.

Au niveau national le suivi évaluation sera fait suivant le processus normal de surveillance et contrôle des activités du PNUD/UNOPS. Celui-ci suivra la procédure standard. Toutefois, à mi-parcours du PO7, une mission d'évaluation devra se réaliser en considérant les trois niveaux d'évaluation. Un atelier doit être réalisé avec le CNP et autres acteurs afin de redéfinir ou d'ajuster certains points de la stratégie qui seront moins performants. Des indicateurs seront intégrés dans la base de données afin de suivre l'évolution des paysages. Le nombre de parcelles, la dimension de parcelles de forêt énergétique, le nombre de jeunes, de femmes participant dans les projets, le nombre de projets, nombre de ménages ayant accès à l'énergie, nombre de communautés atteintes au sein du paysage sont autant de points qui seront intégrés dans la base de données.

Au niveau des projets, les activités de suivi se dérouleront en trois étapes subséquentes : des activités d'évaluation avant le début du projet, des visites de terrain tout au cours de l'exécution des activités du projet et finalement, une visite d'évaluation à la fin des activités du projet. Des protocoles d'accord seront signés avec les Universités afin d'intégrer des étudiants dans les projets soit à titre de stagiaires observateurs ou chercheurs préparant leur mémoire.

TABLEAU 4: SUIVI EVALUATION AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP7

Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle des projets		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet <i>(si nécessaire / effectivité)</i>	Coordonnateur National, Equipe du PMF, CNP	Avant l'approbation du projet, tel qu'approprié
Visite de suivi de la mise en œuvre du Projet dans son site	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, tel qu'approprié
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet	Coordonnateur National, Equipe du PMF et CNP	A la fin du projet, tel qu'approprié
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet <i>(si nécessaire / effectivité des coûts)</i>	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base	Coordonnateur National, Equipe du PMF	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet

Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i>)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du PMF	A toute demande de décaissement de fonds
--	--	--

Toutes les données collectées en rapport au projet seront acheminées vers la base de données d'une des universités. Ces données seront analysées non seulement pour l'élaboration de rapport pour le PMF, mais aussi pour être comparées à celles d'autres projets pour en tirer les leçons. Parallèlement au suivi des projets sur le terrain, le programme national du PMF bénéficiera également de suivi, de revue et d'évaluation qui permettront de comprendre l'évolution du PMF en Haïti. Le tableau suivant présente les activités de suivi évaluation, les parties responsables et la périodicité de réalisation de ces activités.

TABLEAU 5: PLAN SUIVI EVALUATION AU NIVEAU DU PROGRAMME.

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source du budget	Timing/Délai
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, parties prenantes, les	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Les examens seront effectués annuellement pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention
Rapport annuel Pays (ACR)	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ;	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des	Une fois par an, en Juillet

	présentation des résultats aux donateurs		programmes pays	
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

10. CADRE DE RÉSULTATS ATTENDUS

Tableau 6 : Cadre de résultats Stratégie nationale de programme de l'OP7

CPS PAGE NUMBER: 24		
1 OP7 SGP CPS Initiatives Stratégiques Et Priorités du programme national du PMF/OP7	2 Indicateurs et cibles OP7 CPS (Identifier les cibles pertinentes)	3 Dans le cas où l'indicateur ajouté en VERT ne peut pas être traité par votre CPS, veuillez expliquer pourquoi
<p><u>Composante SGP 1:</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i></p> <p>1 Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres et côtiers marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire dans environ 50 pays</p> <p>1. <i>Promotion de la gestion collective des systèmes transfrontières d'eau et mise en œuvre de la gamme complète de la politique, juridique, et les réformes et les investissements institutionnels qui contribuent à l'utilisation et l'entretien durables des services écosystémiques</i></p>	<p>800 hectares de mangroves réhabilités et/ou conservés dans les 2 aires marines protégées pour maintenir la biodiversité</p> <p>100 pêcheurs formés sur les bonnes pratiques de pêche.</p> <p>7341 ha de paysages sous gestion améliorée au profit de la biodiversité (hectares) (indicateur principal)</p> <p>950 ha d'habitat marin bénéficiant de pratiques améliorées au profit de la biodiversité (hectares ; hors zones protégées) (indicateur de base 5 du FEM)</p> <p>2 réseaux d'aires protégées / d'aires protégées communautaires</p>	

<p><u>Composante 2 SGP :</u> <i>Agroécologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique</i></p> <p>2.1 Pratiques d'agro-écologie qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO₂ et de renforcement de la résilience au changement climatique essayées et testées dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusées dans au moins 30 pays prioritaires</p>	<p>150 hectares sur lesquels sont testées des pratiques et techniques innovantes d'agroforesterie pour renforcer la résilience au CC Indicateurs d'évaluation de base du paysage terrestre/marin (à déterminer)</p> <p>7341 ha des paysages sous gestion durable des terres dans les systèmes de production (hectares), y compris la pêche (indicateur de base 4.3 du FEM)</p> <p>4270 ha des terres agricoles dégradées restaurées (hectares) (indicateur de base du FEM 3.1)</p> <p>20 projets soutenant les liens et les partenariats pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, y compris dans la gestion durable des pêches</p> <p>10600 de petits exploitants agricoles aidés à atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de dégradation des terres (LDN)</p>	
<p><u>Composante 3 du SGP :</u> <i>Co-bénéfices/avantages de l'accès aux sources d'énergie peu émettrices de carbone :</i></p> <p>3.1 Solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible carbone déployées avec succès dans 50 pays avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges tel que le SE4ALL initié dans au moins 12 pays</p>	<p>Une technologie d'accès à l'énergie, la micro-hydroélectricité communautaire, localement adaptée avec des démonstrations pour l'augmentation et la réplication réussies</p> <p>150 ménages ayant accès à l'énergie avec des solutions communautaires adaptées localement, estimées et appréciées à partir du Bio digesteur</p>	

<p><i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et un chemin de développement résilient</i></p>	<p>Augmentation de la capacité installée d'énergies renouvelables grâce aux technologies locales (par exemple, sur les types de technologies d'énergie renouvelable biomasse, petites centrales hydroélectriques, solaire).</p> <p>3 typologies de solutions d'accès à l'énergie axées sur la communauté et adaptées localement avec des démonstrations réussies ou une extension et une répliation</p> <p>960 Hectares de forêts et de terres non forestières avec restauration et renforcement des stocks de carbone initiés.</p> <p>3 solutions d'accès à l'énergie axées sur la communauté et adaptées localement avec des démonstrations réussies de mise à l'échelle et de répliation</p>	
<p><u>Composante 5 du PMF: Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC - Gouvernement (Grantmaker +) :</u></p> <p>5.1 Le PMF soutient la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement", rachat des partenariats existants et potentiels, dans au moins 50 pays</p>	<p>2 plates-formes de dialogue OSC - gouvernement créés, renforcés, dont une plateforme pour chaque paysage terrestre/marin</p> <p>Les réseaux OSC renforcés si l'un des 25 est leader dans les pays</p> <p>5 de changements de politique de haut niveau attribués à une représentation communautaire accrue grâce aux dialogues OSC-gouvernement-secteur privé.</p> <p>5600 représentants du groupe d'inclusion sociale (peuples autochtones, femmes, jeunes, personnes handicapées, agriculteurs, autres groupes marginalisés) soutenus par une participation significative aux plateformes de dialogue.</p>	

	<p>Promotion 8 partenariats public-privé sur les principaux problèmes environnementaux mondiaux</p>	
<p><u>Composante 6 du SGP:</u> <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i></p> <p>6.1 Considérations d'intégration du genre appliquées par tous les programmes pays du PMF; Formation sur le genre utilisée par le personnel PMF, bénéficiaires de subventions, membres du CNP, partenaires</p> <p>6.2 Le programme de subvention IP octroie au moins 12 subventions pour renforcer les capacités des IP ; la mise en œuvre de projets par les IPS est prise en charge dans les pays concernés</p> <p>6.3 L'implication des jeunes, des personnes handicapées est en outre prise en charge dans les projets du PMF et les lignes directrices et les meilleures pratiques sont largement partagées avec les pays</p>	<p>7 projets du PSC menés par des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 projets qui améliorent la participation et la prise de décision des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles • 13 projets ciblant les avantages et services socio-économiques pour les femmes <p>1250 femmes et 1800 hommes sont bénéficiant directement le support technique et financier du SGP pendant l'OP7</p> <p>6500 femmes et 7200 hommes sont bénéficiant indirectement le support technique et financier du SGP pendant l'OP7</p> <p>20 projets contribuant à combler les écarts entre les sexes liés à l'accès aux ressources naturelles et à leur contrôle</p> <p>20 projets qui améliorent la participation et la prise de décision des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles</p> <p>12 projets qui présentent des modèles appropriés de mobilisation des jeunes et des personnes handicapées.</p> <p>20 projets ciblant les avantages et services socio-économiques pour les femmes</p> <p>7 projets qui ont ciblé le soutien aux peuples autochtones en termes de</p>	

	<p>programmation et de gestion au niveau des pays.</p> <p>11projets qui présentent des modèles appropriés de mobilisation des jeunes et des personnes handicapées.</p>	
<p><u>Composante 7 du PMF:</u> <i>Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques du citoyen (GrantMaker+)</i></p> <p>7.1 La bibliothèque numérique d'innovations communautaires est établie et offre un accès à l'information pour les communautés dans au moins 50 pays</p> <p>7.2 Plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales mondiales dans au moins 20 pays</p>	<p>13 innovations de pays à partager et diffuser au niveau mondial*</p> <p>* Les exemples peuvent être obtenus de la période, ainsi que les premières phases opérationnelles du Programme de micro-financement plus tôt (y compris la mise à niveau des programmes pays)</p> <p>3 projets utilisant une plateforme de connaissances citoyennes (bibliothèque numérique d'innovations communautaires) pour documenter et organiser des solutions communautaires aux problèmes environnementaux</p> <p>3 salons du savoir instaurés dans les communautés</p>	
<p><u>Composante 8 du PMF</u> Suivi & Evaluation du programme SGP Haiti</p>	<p>20 projets administrant les modalités de gestion des résultats dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale du programme à l'aide de mécanismes participatifs.</p> <p>1 examen d'impact national / international entrepris qui génère des preuves de l'impact du PSC et des enseignements tirés</p> <p>4 mises à jour/annuel de la base de données SGP pour une collecte, une gestion et une analyse efficaces des données soutenant les gains de</p>	

	performance et d'apprentissage du programme (trimestriel).	
<p>9.-Gestion des connaissances (obligatoire)</p> <p>1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités</p> <p>2) Améliorer les capacités des OSC/OCB</p> <p>3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques</p> <p>Gestion des connaissances</p> <p>4) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités</p> <p>5) Améliorer les capacités des OSC/OCB</p> <p>6) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques</p> <p>Dans la mise en œuvre de l'OP7 tous les projets des OCBs auront une composante de gestion de connaissance à travers un document de capitalisation des bonnes pratiques du projet.</p> <p>7) L'approche de l'élaboration des outils suivants : Guides de bonne pratique, Guides de formation, Dépliants ajoutés à des rencontres des parties prenantes seront adoptés</p>	<p>Dans la mise en œuvre de l'OP7 tous les projets des OCBs auront une composante de gestion de connaissance à travers un document de capitalisation des bonnes pratiques du projet.</p> <p>L'approche de l'élaboration des outils suivants : Guides de bonne pratique, Guides de formation, Dépliants ajoutés à des rencontres des parties prenantes seront adoptés</p>	
<p>10.-Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire)</p> <p>8) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</p>	<p>Le suivi et l'évaluation du PO7 se fera pour la période concernée à trois niveaux. L'évaluation du plan dans toutes ses composantes constitue le premier niveau. Le second est lié aux paysages marins et terrestres sélectionnés comme régions prioritaire pour l'intervention du PMF et le troisième est celle des projets qui seront financés dans le cadre du PO7. Au niveau des projets, les activités de suivi se dérouleront en trois étapes</p>	

	<p>subséquentes : des activités d'évaluation avant le début du projet, des visites de terrain tout au cours de l'exécution des activités du projet et finalement, une visite d'évaluation à la fin des activités du projet. Des protocoles d'accord seront signés avec les Universités afin d'intégrer des étudiants dans les projets soit à titre de stagiaires observateurs ou chercheurs préparant leur mémoire.</p>	
--	---	--

4. Approbation du Comité national de pilotage

Vue le niveau de la situation d'instabilité dans le pays depuis la fin de 2019 avec les perturbations politique et du climat d'insécurité généralisée et la crise actuelle par rapport au COVID 19, la rencontre des membres du CNP pour valider le document de la SNP pour OP7 n'a pas pu se tenir en dépit de différentes tentatives initiées par la coordination du programme. Toutefois des démarches seront effectuées pour valider ce document avant sa mise en œuvre en juillet 2020.

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP7	Signatures
Arnaud Dupuy	
Beatrice Félix	
Dorine Jean Paul	
Marie Murielle Morné	
Talot Bertrand	
Katyana Justin	
Joseph Astrel	